

| Fiche 27                                                                                                              |  | Lieu des repas       |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|----------------------|------------|
| Direction responsable<br>DIRECTION DES SERVICES D'HÉBERGEMENT POUR LES AINÉS ET LES PERSONNES<br>EN PERTE D'AUTONOMIE |  | Émis                 | 2021-04-22 |
| Expéditeur<br>Nathalie Beaupré                                                                                        |  | Entrée en<br>vigueur | 2021-04-22 |
| Destinataires<br>Tout le personnel du CISSMO – Hébergement - Réadaptation                                             |  | Révisé               | 2022-10-21 |

## 1. Énoncé

- Prise des repas idéalement à la salle à manger
- Énoncé qui concerne aussi les unités de lits de soins post-aigus et URFI DP

## 2. Objectifs

- Optimiser la qualité de vie des usagers
- S'assurer d'un encadrement adéquat
- Permettre aux usagers un moment de socialisation

## 3. Instructions

- Favoriser la prise des repas dans les aires communes pour les différentes raisons suivantes :
  - L'heure des repas est un moment important dans la journée de l'utilisateur
  - C'est bien sur un moment pour s'alimenter et répondre aux besoins nutritionnels, mais c'est aussi un moment d'échanges et de rencontres
  - Permet d'assurer un encadrement adéquat, une supervision étroite et une assistance requise
- Instaurer un climat de la salle à manger calme, agréable et propice aux les échanges sociaux
- Permettre à chaque usager de s'alimenter adéquatement à son propre rythme même s'il a besoin d'assistance
- Respecter les bulles-usagers établies en période de pandémie

#### **4. Intervenants concernés : rôles et responsabilités**

##### **Gestionnaire**

- Assurer vigilance continue, auto-évaluations régulières et mettre en place améliorations pertinentes

##### **Infirmière**

- Encourager les usagers à prendre leurs repas à la salle à manger
- Planifier des regroupements en fonction des besoins d'assistance, mais aussi des capacités cognitives afin de permettre les échanges
- Évaluer les besoins particuliers des usagers
- Ajuster les plans thérapeutiques infirmiers (PTI) et les plans de travail des préposés aux bénéficiaires

##### **Infirmière auxiliaire**

- Encourager les usagers à prendre leurs repas à la salle à manger
- Contribuer à l'ajustement des PTI et des plans de travail des préposés aux bénéficiaires

##### **Préposé aux bénéficiaires**

- Encourager les usagers à prendre leurs repas à la salle à manger
- Amener les usagers à la salle à manger en temps opportun en respectant le mode de locomotion propre à chaque usager de façon à optimiser leur autonomie (faire marcher les marcheurs et favoriser la propulsion autonome des usagers, même si cela augmente le temps de déplacement)
- Distribuer les plateaux
- Offrir l'assistance requise
- Encourager les échanges
- Respecter les bonnes pratiques

#### **5. Documents de référence**

- Document de référence 1 : [Liste de contrôle de salle à manger CHOICE+](#)
- Document de référence 2 : [Liste de contrôle des repas CHOICE+](#)